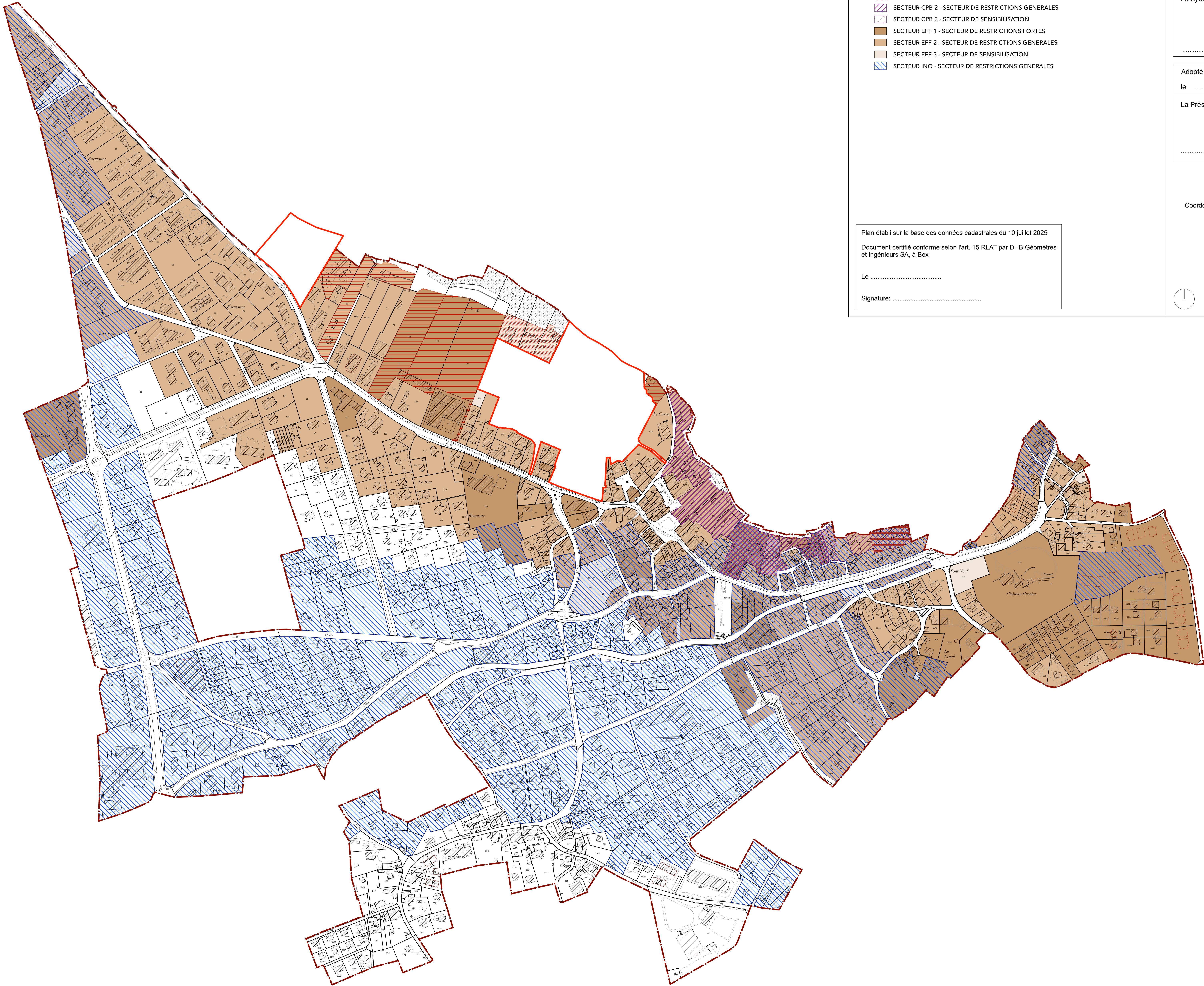




- Légende**
- MODIFICATIONS SOUMISES A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE
 - PERIMETRE DU PLAN D'AFFECTATION
 - SECTEUR DE RESTRICTION LIES AUX DANGERS NATURELS
 - SECTEUR GPP/GSS 1 - SECTEUR DE RESTRICTIONS FORTES
 - SECTEUR GPP/GSS 2 - SECTEUR DE RESTRICTIONS GENERALES
 - SECTEUR GPP/GSS 3 - SECTEUR DE SENSIBILISATION
 - SECTEUR CPB 1 - SECTEUR DE RESTRICTIONS FORTES
 - SECTEUR CPB 2 - SECTEUR DE RESTRICTIONS GENERALES
 - SECTEUR CPB 3 - SECTEUR DE SENSIBILISATION
 - SECTEUR EFF 1 - SECTEUR DE RESTRICTIONS FORTES
 - SECTEUR EFF 2 - SECTEUR DE RESTRICTIONS GENERALES
 - SECTEUR EFF 3 - SECTEUR DE SENSIBILISATION
 - SECTEUR INO - SECTEUR DE RESTRICTIONS GENERALES

Plan établi sur la base des données cadastrales du 10 juillet 2025

Document certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par DHB Géomètres et Ingénieurs SA, à Bex

Le

Signature:

COMMUNE DE BEX

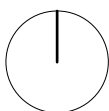
PLAN D'AFFECTATION "CENTRE"

PLANCHE 2

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

Décision de la Municipalité de soumettre le Plan à l'enquête, le	Soumis à l'enquête publique du au
Le Syndic Le Secrétaire 	Soumis à l'enquête publique complémentaire du au Le Syndic Le Secrétaire 
Adopté par le Conseil Communal de le La Présidente La Secrétaire	Approuvé par le Département compétent le La Cheffe du département Entré en vigueur le

Coordonnées cartographiques moyennes: 2.567.000 / 1.122.250



Echelle : 1 : 2'500



11 juillet 2025